

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 91-0769/PR/MCTT portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office National d'Approvisionnement et de Commercialisation.

n° 91-0769/PR/MCTT

**Ministère**

Ministère du commerce, des transports et du tourisme

**Date de publication**

6 août 1991

**Numéro JO**

n° 15 du 15/08/1991

**Date du numéro**

15 août 1991

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU les lois constitutionnelles n°1 et 2 du 27 JUIN 1977

**VU** l'ordonnance LR/77 008 en date du 30 JUIN 1977

**VU** le décret n°77 010 du 15 JUILLET 1977 fixant les attributions des membres du Gouvernement

**VU** la loi n°18 du 30 Mars 1978 portant création de l'Office National d'Approvisionnement et de Commercialisation

**VU** l'article n°6 et 8 de la loi n°18 du 30 mars 1978, portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Office National d'Approvisionnement et de Commercialisation

SUR Proposition du Ministre du Commerce des Transports et du Tourisme Président du Conseil d'Administration de l'O.N.A.C

LE Conseil des Ministres entendu en sa Séance du 30 juillet 1991.

## TEXTE INTÉGRAL

### ARTICLE 1er

Le Conseil d'Administration de l'Office National d'Approvisionnement et de Commercialisation est présidé par le Ministre chargé du Commerce.

#### ARTICLE 2

Il comprend les membres suivants : MR. MICHEL TIERTANT Représentant le Ministère des Finances et de l'Économie Nationale DR. MOHAMED ALI KAMIL Représentant le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural MR. SAID OBSIEH NAGUEYEH 1er Adjoint District de Djibouti Représentant du Ministère de l'Intérieur MR. GAMIL MOHAMED ABDILLAH Représentant la Chambre International du Commerce et de l'Industrie de Djibouti. MR. DJAMA MAHAMOUD HAID Chef de Service des Affaires Économiques et des prix MR. ABDALLAH CHIRWA – Député Assemblée Nationale

---

– MR. DJIBRIL GOUDAL GUIRREH Député Assemblée Nationale

#### ARTICLE 3

Le Directeur et l'Agent Comptable assistent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

#### ARTICLE 4

Le présent Arrêté sera enregistré publié et exécuté partout où besoin sera.

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE HASSAN GOULED APTIDON**